



**Membre de la Plateforme de l'Agence
des Droits Fondamentaux de l'UE**

**UNESCO
Centre du Patrimoine Mondial
à l'attention de Mme Mechtilde ROSSLER
Chef de Section
7, place de Fontenoy
75352 Paris**

Objet : demande de classement de l'estuaire de la Loire (France)
PJ : un article de presse

Nantes le 24 janvier 2011

Madame le Chef de Section,

Par son courrier du 28 décembre dernier, Bretagne Réunie vous transmettait un dossier concernant la demande de classement de l'estuaire de la Loire par la ville de Nantes.

Nous vous précisions que le classement de l'estuaire de la Loire **sans y reconnaître et sans y associer ses richesses humaines et culturelles bretonnes** porterait très gravement atteinte aux valeurs défendues par l'Union Européenne.

Sous ce nouveau pli, vous trouverez un nouvel article de presse en date de janvier de cette année qui résume bien la politique nantaise vis-à-vis du patrimoine breton.

Veuillez, Madame le Chef de Section, recevoir nos meilleures salutations bretonnes, françaises et européennes.

Paul LORET

Président de Bretagne Réunie